

## DROITS ET RESPONSABILITÉS

### ➤ **Obtenir un entretien**

Signez le formulaire, répondez aux questions et envoyez le formulaire à votre agent des Services d'alimentation et de nutrition. Il se peut que vous ne soyez pas obligé(e) d'avoir un entretien avec votre agent mais vous pouvez en avoir un si vous le souhaitez. Si vous êtes obligé(e) d'avoir un entretien mais que vous manquez ce rendez-vous, cela conduira à un retard ou à un refus des prestations. C'est à vous que revient la responsabilité de reprendre rendez-vous si vous manquez un entretien et de fournir les informations requises pour la vérification.

### ➤ **Nous vérifions ce que vous nous dites**

Les informations que vous nous donnez seront vérifiées par les organismes fédéraux, étatiques et locaux. Vous devez dire la vérité à votre agent des Services d'alimentation et de nutrition. Autrement, votre dossier pourrait être refusé et vous pourriez être poursuivi(e) en justice et accusé(e) d'une infraction pénale. Si vous êtes reconnu(e) coupable, vous devrez rembourser tous les Services d'alimentation et de nutrition que vous avez obtenus mais dont vous n'auriez pas dû bénéficier. La première fois que ceci arrive, vous pourriez vous voir retirer le droit d'obtenir les prestations pendant 12 mois, la deuxième fois, cela pourrait durer 24 mois, et la troisième fois, cela serait définitif. Si vous donnez de fausses informations à propos de votre identité ou de votre résidence afin d'obtenir des Services d'alimentation et de nutrition auprès de plusieurs centres, vous n'aurez pas droit aux Services d'alimentation et de nutrition pendant 10 ans.

### ➤ **Prouvez ce que vous nous dites**

Vous devez apporter certaines preuves à votre agent des Services d'alimentation et de nutrition. Nous utiliserons le numéro de sécurité sociale de chaque personne figurant dans votre dossier afin de vérifier les informations que vous nous donnez, c'est-à-dire vérifier les salaires auprès de la Commission de la sécurité de l'emploi (ESC). Les informations sur ce formulaire et les informations obtenues à partir d'autres sources peuvent entraîner l'arrêt ou la modification de vos prestations.

### ➤ **Représentant de la loi**

Veillez comprendre que si un représentant de la loi demande l'adresse, les numéros de sécurité sociale, ou les photographies correspondant à votre dossier afin d'aider la justice à localiser des criminels en fuite ou des personnes en situation de violation des conditions de mise à l'épreuve ou de liberté conditionnelle, le Département des services sociaux doit fournir ces informations.

(Page recto)

### ➤ **Mauvais usage des Services d'alimentation et de nutrition**

Si vous êtes reconnu(e) coupable par une cour d'avoir utilisé les Services d'alimentation et de nutrition pour acheter des drogues illicites, vous ne recevrez pas les Services d'alimentation et de nutrition pendant 12 mois la première fois et définitivement, la deuxième fois. Si vous êtes reconnu(e) coupable par une cour d'avoir utilisé les Services d'alimentation et de nutrition pour acheter des armes, des munitions ou des explosifs, ou pour avoir vendu 500 \$ ou plus de Services d'alimentation et de nutrition, vous ne recevrez plus jamais les Services d'alimentation et de nutrition.

### ➤ **Citoyenneté**

En signant ce formulaire, vous affirmez que vous, et chacune des personnes présentées comme éligibles dans votre dossier de Services d'alimentation et de nutrition, êtes citoyens américains ou êtes autorisés par la loi à vivre aux États-Unis. Il se peut que nous vérifiions le statut de citoyenneté de chaque personne comprise dans le ménage auprès des Services d'immigration et de naturalisation.

### ➤ **Déclaration de non-discrimination**

« Conformément aux lois fédérales et en vertu de la politique du Département de l'agriculture des États-Unis, il est interdit à cette institution de pratiquer une discrimination en termes de race, de couleur, d'origine nationale, de sexe, d'âge, de religion, de convictions politiques ou en termes d'incapacité. Pour déposer une plainte pour discrimination, écrivez au Directeur/à la directrice du Département de l'agriculture, Bureau des Droits Civils: USDA, 1400 Independence Avenue, S.W., Washington, D.C. 20250-9410 ou appelez le (800) 795-3272 (serveur vocal) ou le (202) 720-6382 (appareil de télécommunication pour personnes sourdes et muettes TTY). L'USDA est un fournisseur et employeur souscrivant au principe d'égalité d'accès à l'emploi. »

### ➤ **Comment obtenir une audition équitable**

Vous avez le droit de demander une audition si vous pensez que votre dossier contient des erreurs. Vous avez 90 jours civils pour demander une audition. Vous ne pourrez pas obtenir d'audition si vous ne respectez pas cette date limite. Un membre du ménage ou une autre personne comme un avocat, un ami ou un membre de votre famille peut vous représenter lors d'une audition équitable.

### ➤ **Inscription sur les listes électorales en Caroline du Nord**

S'inscrire sur les listes électorales en Caroline du Nord est facile. Le droit de l'État exige que les votants s'inscrivent 25 jours avant une élection. La Division des services sociaux (DSS) vous aide à traiter les documents d'enregistrement. Si vous souhaitez vous enregistrer pour voter en Caroline du Nord, demandez à votre agent de traitement des dossiers un formulaire d'enregistrement sur les listes électorales, et au besoin, demandez-lui de l'aide pour remplir le formulaire.

DSS-2435SRi (Rév. 05/13)

Services d'aide économique et services d'aide à la famille

(Page verso)